

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPERIEURE

La Commission administrative paritaire s'est tenue le 13 MAI 2014

PROMOUVABLES

391

PROPOSES

104

PROMUS

68

Seulement 17% des agents ont été promus au grade de secrétaire administratif de classe supérieure. 83% des agents n'auront pas cette reconnaissance en 2014 ! La moyenne d'âge des promouvables étant de 53 ans, à ce rythme beaucoup de collègues partiront à la retraite sans la promotion.

FELICITATIONS à toutes et à tous !

AUGROS	Patricia	LEGER	Corinne
BALLOUARD	Marie-Noëlle	MACCZAK	Maryline
BAUDON	Catherine	MAECKE	Joël
BAVIER	Michèle	MAESTRIPIERIE	Marie-Christine
BEDROSSIAN	Catherine	MAGIN	Nadine
BELLENQUE	Renée	MASSAT	Odile
BERNARD	Brigitte	MATEU	Marie-Anne
BOSSOT-RICHARD	Brigitte	MAURY	Annick
BOUYSSOU	Gloria	MELIN	Chantal
BREHAUT	Lise	MICHAUX	Cathy
CATOILLARD	Danièle	MOREAU	Julien
CLANET	Marylise	MORLEY	Stéphanie
CLERC	Mireille	MUNTONI	Lina
COUDRAT	Michelle	NDIAYE	Khady
DEBRAY	Isabelle	NESTY	Jocelyne
DELAVAU	Marc	NIZIER	Colette
DONATIEN	Marie-Laure	PASQUIER	Laurence
DURIER	Véronique	PERRIN	Lucette
FOLKMANN	Marie-Josée	PIERARD	Rose
FOURNIER	Isabelle	PINDELER	Brigitte
GABET	Béatrice	POC	Dominique
GALLAND	Nadine	POLYCARPE	Irma
GAUDIN	Fabienne	PORCHER	Béatrice
GENGEMBRE	Dominique	RAUD	Sylvie
GOVINDOORAZOO	Monique	REITZ	Marie-Ange
GOY	Eliane	RIAUX	Chantal
GRISEY	Sylvia	SABATHIE	Marie-Christine
JULIEN	Jean-Paul	SAMAKE	Mamadou
KLEIN	Inès	SENDER	Claudine
LAGARIGUE	Alix	SZEFNER	Edwige
LAINE	Isabelle	TEXIER	Muriel
LANDRAGIN	Annie	TRIDOUX	Régine
LEFEBVRE	Jean-Claude	VERGNE	Martine
LEGARS	Catherine	VILLAIN	Maryse

La CGT revendique pour la catégorie B :

- ➔ Une carrière linéaire avec un seul grade de 13 échelons sur une durée de 27 ans ;
- ➔ Dans l'immédiat, le passage au grade supérieur par tableau d'avancement de tous les agents dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires ;
- ➔ L'accès plus large à la catégorie A avec plus de postes à l'examen professionnel et autant en liste d'aptitude. Les personnels attendent, légitimement, une véritable reconnaissance du niveau de leur compétence.
- ➔ L'intégration des primes aux traitements et leur prise en compte pour le calcul des retraites.